



AVIS D'APPEL A PROJET

Service de conseil pour la réalisation de plans de développement d'entreprises de jeunes agriculteurs en phase d'installation

Référence : Exemption - AAP PDE-JA 2016

Contexte et objectif de l'appel à projet

Dans le cadre du dispositif pris en application du régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA) relatif aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de Guadeloupe lance un appel à projet pour la réalisation, sous forme de conseils, de **30 plans de développement d'entreprises de jeunes agriculteurs (PDE-JA)** en phase d'installation.

Le PDE-JA est un jeu de pièces qui conditionnent l'installation et donnent accès à diverses aides ou majorations dans le cadre du programme de développement rural de la Guadeloupe et de Saint-Martin (PDRG-SM) pour la période 2014-2020 ; le PDE-JA doit par conséquent être conforme aux exigences de ce programme.

Le PDE-JA précède l'installation en agriculture et permet au candidat à l'installation d'évaluer de façon précise les conséquences techniques, économiques et sociales de toutes les étapes du développement du projet d'exploitation pour les 4 premières années de mise en œuvre. Ce document permet notamment :

- d'évaluer la qualité de l'assise foncière de l'exploitation ;
- d'apprécier les conditions techniques et économiques de l'installation ;
- de formaliser les conditions de financement et faire apparaître l'équilibre financier du projet.

Modalité de candidature

Date de publication de l'avis d'appel à projet : samedi 19 novembre 2016.

La date limite de remise des projets est fixée au mercredi 7 décembre 2016 à 12h00.

La réalisation du projet démarrera à compter du 1^{er} janvier 2017 ou au plus tard à la date de la convention entre le candidat retenu et l'ODEADOM.

Dossier de candidature

La composition du dossier de candidature, les critères de sélection, le contenu du projet à réaliser sont précisés dans l'appel à projet portant la référence "*Exemption - AAP PDE-JA 2016*" qui peut être retiré auprès de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF - service STARF) :

Saint-Phy - BP 651 - 97108 Basse-Terre Cedex

Contact : William MEZIERES – Tél : 05 90 99 09 15 / Télécopie 05 90 99 09 10

e-mail : william.mezieres@agriculture.gouv.fr

L'appel à projet peut également être téléchargé sur le site internet de la DAAF :

<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/>